



Témoignage d'Ingénieurs Canada au Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Loi sur la modernisation des transports

Projet de loi C-49 : Loi apportant des
modifications à la Loi sur les transports au
Canada et à d'autres lois concernant les
transports ainsi que des modifications
connexes et corrélatives à d'autres lois

Les questions concernant le présent rapport doivent être envoyées directement à :

Joey Taylor
Chef de pratique, Affaires publiques
Ingénieurs Canada
joey.taylor@ingenieurscanada.ca
613-232-2474, poste 213

Témoignage

Présenté par : Chris Roney P.Eng., IntPE, BDS, FEC, UE

Je vous remercie, Monsieur le Président, de la possibilité que vous m'offrez de témoigner ici aujourd'hui au nom d'Ingénieurs Canada et de présenter nos recommandations relativement au projet de loi C-49.

Mon témoignage d'aujourd'hui porte sur l'article 11 de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, en particulier en ce qui a trait à la conception, à la construction et à l'entretien des installations ferroviaires du Canada, et j'aimerais présenter deux recommandations :

La première est la suivante : Des ingénieurs devraient intervenir à toutes les étapes du cycle de vie des infrastructures ferroviaires.

Les ingénieurs titulaires d'un permis doivent satisfaire à des normes élevées en matière de connaissances, de compétences et d'expérience et sont assujettis à un code de conduite éthique rigoureux. Plus important encore, ils sont responsables de leur travail devant le public. En fait, les ingénieurs, contrairement à d'autres professions libérales, ont le devoir de placer le bien-être public avant tout chose, même avant les intérêts de leur propre employeur. Ce devoir primordial exige de protéger la vie, la santé, la propriété, les intérêts économiques et l'environnement. C'est l'une des principales choses qui distinguent les ingénieurs titulaires de ceux qui pourraient être chargés d'assurer la sécurité des infrastructures du Canada.

Les décisions et les orientations importantes doivent être prises sur la base d'une expertise professionnelle et de conseils techniques impartiaux et solides, qui équilibrent les coûts et les avantages à long terme, sans jamais compromettre le bien-être public. C'est pourquoi il est si indispensable que des ingénieurs soient présents pour guider le processus tout au long du cycle de vie des projets ferroviaires.

Les événements récents ont cruellement démontré l'importance de disposer là où il faut des bonnes personnes, dotées des connaissances et des compétences appropriées et qui soient à la fois impartiales et responsables de l'intérêt public pour tout ce qui concerne les infrastructures du pays.

Cette condition est également essentielle pour garantir la résilience de notre infrastructure ferroviaire.

Cela m'amène à la deuxième recommandation: L'infrastructure ferroviaire du Canada devrait faire l'objet d'évaluations de la vulnérabilité au climat et être adaptée aux risques liés aux changements climatiques.

La résilience des infrastructures est une condition essentielle à la productivité des sociétés et à la stabilité de leurs différents secteurs et renforce la confiance du public dans les infrastructures civiles. Or, le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes indique que bon nombre des infrastructures existantes sont vulnérables aux effets des conditions climatiques extrêmes, alors que c'est un risque que l'on peut éviter de faire peser sur la sécurité du public et l'économie du pays.

À titre d'exemple, des crues importantes et des débits d'eau sans précédent ont gravement endommagé les voies ferrées du Chemin de fer de la Baie d'Hudson en mai dernier. Cet événement a gravement endommagé cinq ponts et emporté 19 sections de la plate-forme de la voie, en plus de forcer l'inspection de bon nombre de ponts et de ponceaux. Cette ligne ferroviaire sert au transport des denrées alimentaires, des fournitures et des personnes jusqu'à la collectivité éloignée de Churchill, au Manitoba,

destination touristique très prisée l'été. L'interruption des services ferroviaires en raison de l'ampleur des dommages a forcé cette collectivité nordique à avoir recours au transport par avion, à fort coût.

Grâce aux évaluations objectives de la vulnérabilité climatique, les propriétaires, les gestionnaires et d'autres intervenants sont sensibilisés dès le début aux impacts possibles des phénomènes météorologiques extrêmes sur les infrastructures des collectivités de tout le pays, et ils peuvent donc planifier et construire les infrastructures en conséquence. Ingénieurs Canada, en collaboration avec Ressources naturelles Canada, a mis au point un outil d'évaluation des risques climatiques qui permet d'améliorer considérablement la résilience des infrastructures et de réduire la gravité des impacts climatiques sur l'économie. Cet outil, qui s'intitule *Protocole du Comité sur la vulnérabilité de l'ingénierie des infrastructures publiques* (ou CVIIP) procure aux ingénieurs, aux géoscientifiques, ainsi qu'aux propriétaires et gestionnaires d'infrastructures, un outil permettant de concevoir et de construire des infrastructures ferroviaires qui résisteront aux changements climatiques rapides. Le Protocole a été appliqué à des systèmes d'infrastructures plus de 40 fois au Canada et trois fois à l'étranger.

Nous encourageons fortement le gouvernement fédéral à adopter les outils d'évaluation et de prévention, comme le Protocole du CVIIP, et d'en faire des conditions pour l'approbation du financement, l'acceptation des études d'impact sur l'environnement et l'approbation de projets qui touchent la remise en état, l'entretien et le déclassement d'infrastructures en place. Pareille mesure contribuera à la protection de l'environnement, de l'économie et de la sécurité publique.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir invité Ingénieurs Canada à exposer son point de vue devant le Comité. Nous espérons que le Comité reconnaîtra le rôle crucial que jouent les ingénieurs dans les secteurs des transports et des infrastructures du pays, et je tiens à vous assurer que notre profession est prête et disposée à assurer la résilience et la sécurité du réseau de transport ferroviaire du Canada afin qu'il demeure un moteur de l'économie canadienne.